Le document ci-dessous est à remplir par **toute organisation membre à part entière** d'Emmaüs Europe et à renvoyer à l'adresse sarajevo2027@emmaus-europe.org **avant le dimanche 28 février 2027**.

Les associations en probation ne votent pas à l'Assemblée Générale.

MANDAT DE POUVOIR OU DE PROCURATION POUR :

L'assemblée Générale **ORDINAIRE** d'Emmaüs Europe qui aura lieu **DU 26 AU 30 AVRIL 2027**.

L'assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE** d'Emmaüs Europe qui aura lieu **LE 27 AVRIL 2027**[1].

L'organisation suivante, membre à part entière d'Emmaüs Europe :

> Nom de l'organisation :

> Adresse complète :

*Merci de sélectionner **l'une des trois options** ci-dessous en fonction de votre situation.*

☐ **SERA PRÉSENTE** aux assemblées suscitées et **DONNE POUVOIR AU MEMBRE** ci-dessous pour l'y représenter et y voter[2] en son nom : Nom : Prénom : Adresse mail :	☐ **NE SERA PAS PRÉSENTE** aux assemblées suscitées, et **DONNE PROCURATION À L'ORGANISATION SUIVANTE**[3], membre à part entière d'Emmaüs Europe pour l'y représenter et y voter en son nom : Nom de l'organisation : Adresse complète :	☐ **NE SERA PAS PRÉSENTE** aux assemblées suscitées, et **DONNE PROCURATION EN BLANC**[4] pour être représentée et qu'une organisation membre vote en son nom.

Mandat émis sous la responsabilité du ou de la représentant·e légal·e :

Fait à :

Le :

Nom :

Prénom :

Fonction au sein du CA :

Signature et cachet de l'organisation :

[1] Il est également possible de donner pouvoir ou procuration à des membres ou organisations distinct·es pour chacune de ces assemblées. Dans ce cas, merci de compléter un document séparé pour chaque assemblée et d'entourer l'assemblée concernée pour chaque document.

[2] Seules pourront voter les organisations membres à jour du paiement de leurs cotisations à Emmaüs Europe depuis la dernière Assemblée Générale d'orientation stratégique, donc pour les années 2023 à 2026 incluses, ou exemptées par le Conseil Régional d'Emmaüs Europe sur demande motivée accompagnée des justificatifs comptables.

[3] Plus précisément à la·e représentant·e votant·e de cette dernière, dans la limite de deux procurations portées par groupe.

[4] Le Président d'Emmaüs Europe répartira les procurations en blanc parmi les groupes présents.

Pouvoir : *Un pouvoir est un document par lequel la·e représentant·e légal·e d'une organisation membre autorise le membre de son choix à représenter cette organisation et à voter en son nom.*

Procuration : *Une procuration est un document par lequel une organisation membre autorise une autre organisation membre à la représenter et à voter en son nom lors de l'Assemblée Régionale, lorsqu'elle ne peut pas y participer elle-même. Elle peut être nominative (désignant une organisation précise) ou établie en blanc.*